

SOMMAIRE

Page

Points 6, 7 et 44 de l'ordre du jour :

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

Décennie des Nations Unies pour le développement

- a) Plans de développement et instituts de planification du développement
- b) Institut de formation et de recherche des Nations Unies
- c) Campagne mondiale contre la faim, la maladie et l'ignorance
- d) Classification fonctionnelle des activités durant la Décennie

Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle

Débat général (suite) 105

Président: Sir Ronald WALKER (Australie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Ghana, Indonésie, Iran, Italie, Mexique, République arabe unie, République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Brésil, Bulgarie, Cuba, Finlande, Hongrie, Irlande, Jordanie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, République centrafricaine, Suède, Uruguay.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINTS 6, 7 ET 44 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3867, E/3872 et Add.1 et 2, E/3874, E/3877, E/3878 et Corr.1, E/3880, E/3886 et Corr.1 et Add.1, E/3890 et Add.1, E/3891, E/3892, E/3896, E/3909 et Add.1 et 2, E/3928, E/3946, E/3948)

Décennie des Nations Unies pour le développement

- a) Plans de développement et instituts de planification du développement (E/3923)
- b) Institut de formation et de recherche des Nations Unies (E/3924)
- c) Campagne mondiale contre la faim, la maladie et l'ignorance (E/3911 et Add.1)
- d) Classification fonctionnelle des activités durant la Décennie (E/3886 et Corr.1 et Add.1)

Campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle (E/3927)

DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. M. PAVLIK (Tchécoslovaquie) dit que les points en discussion sont non seulement très importants, mais aussi extrêmement complexes. Il ne faut guère s'étonner puisque, comme le Secrétaire général l'a dit à la 1326^e séance, l'élargissement de la composition de l'Organisation des Nations Unies et l'augmentation des activités de l'Organisation ont forcément accru l'importance et la diversité des problèmes à résoudre. La complexité et la diversité des problèmes ressortent nettement des rapports des institutions spécialisées sur leurs travaux. Ces institutions ont entrepris avec succès de nombreuses activités qui, chacune à sa manière, contribueront au progrès de l'humanité et à l'édification d'un avenir meilleur pour tous.

2. Ces objectifs ne sauraient être atteints par une action unique; il faudra améliorer les conditions économiques et sociales par un processus continu. La délégation tchécoslovaque est persuadée que les activités des institutions spécialisées contribuent à l'amélioration durable de ces conditions. Elle se félicite tout particulièrement de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets qui visent à supprimer l'analphabétisme, à relever le niveau de l'enseignement, à former des travailleurs et à garantir le plein emploi. Elle se plaît à constater aussi que l'on ne se contente pas d'admirer les grandes innovations de la science et de la technique, mais qu'on étudie sérieusement

la possibilité d'utiliser ces nouveaux progrès pour le bien-être de l'humanité, et que l'on envisage des mesures concrètes afin d'améliorer notamment les conditions de logement, l'hygiène et la santé publique en général.

3. Les débats ont déjà montré clairement la corrélation étroite qui existe entre les problèmes scientifiques, techniques, sanitaires, sociaux, etc., et les répercussions de ces problèmes sur le développement économique et social général de l'humanité. Ils ont également fait ressortir à quel point des problèmes qui ne sont pas résolus peuvent ralentir le progrès économique et social. De ce point de vue, il n'est donc que logique que les principales tâches de l'ONU et du Conseil reposent de plus en plus sur les activités des institutions spécialisées. La délégation tchécoslovaque a pu constater, d'après les déclarations faites par les représentants des institutions spécialisées, que celles-ci sont pleinement conscientes de leurs responsabilités. Il est cependant un point que M. Pavlik tient à souligner : l'ONU devrait consacrer une part importante de son activité à établir des conditions propices à un développement économique et social libre et indépendant dans les anciens territoires coloniaux. L'action coordonnée de l'ONU devrait tendre tout entière à la décolonisation, afin d'affranchir les Etats libres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine de cette dépendance coloniale vis-à-vis de l'économie et de l'administration de leurs anciennes métropoles.

4. On voit, par les statistiques du produit intérieur brut qui ont été présentées à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (voir E/CONF.46/67), que la croissance économique des pays en voie de développement ne permet guère d'espérer que les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement seront atteints. D'ailleurs, les objectifs qui ont été fixés pour cette Décennie sont insuffisants; ils ne signifient que le maintien, voire l'aggravation, de l'écart économique qui existe entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés. L'expérience a donc prouvé que la Décennie du développement a joué un rôle plus important en tant qu'idée qu'en tant que force agissante. S'il en est ainsi, c'est parce qu'elle n'a pas toujours été orientée vers la liquidation accélérée des séquelles du colonialisme, vers la création d'une nouvelle structure économique nationale dans les anciens pays sous-développés ou vers la mobilisation la plus rationnelle de toutes les ressources du développement.

5. Quoi qu'il en soit, les besoins croissants des pays en voie de développement ont fait naître toute une série d'initiatives importantes destinées à améliorer le sort de ces pays. Parmi ces initiatives, il convient de citer la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la création de centres de planification industrielle. A cet égard, la délégation tchécoslovaque a entendu avec intérêt le représentant du Royaume-Uni déclarer au Conseil (1326^e séance) que son gouvernement attachait une grande importance aux mesures prises par l'ONU pour favoriser l'industrialisation des pays en voie de développement. Elle aussi attache une extrême importance à cette question, mais, à la

différence du représentant du Royaume-Uni, elle estime que, pour la traiter convenablement, il faudrait apporter certaines modifications institutionnelles au système de l'ONU, en créant par exemple une institution spéciale.

6. Il faudrait s'efforcer de traduire ces idées et ces idéaux dans des programmes réalistes et concrets assurant la bonne exécution des activités que le Conseil aura approuvées dans le cadre des programmes et des conférences. A cet égard, tout programme de développement ayant pour objectif d'affranchir l'humanité de la faim, de la maladie et de l'ignorance ne saurait revêtir la forme d'une courte campagne comprenant des activités éparses insuffisamment liées par un objectif commun. C'est la raison pour laquelle la délégation tchécoslovaque approuve la proposition du Secrétaire général de dresser une sorte d'inventaire en vue de déterminer ce que l'assistance de l'ONU a déjà permis de faire pour construire un avenir meilleur et ce qu'il reste encore à accomplir. La délégation tchécoslovaque est persuadée qu'en dressant un inventaire de ce genre, on aboutira logiquement à l'adoption d'un programme de développement coordonné ayant un objectif unique, à savoir la décolonisation économique et sociale et la liquidation de toutes les séquelles du colonialisme. Le Gouvernement tchécoslovaque appuiera sans réserve l'élaboration et l'exécution d'un tel programme et participera activement à toutes les activités orientées vers cet objectif, qu'il s'agisse d'assistance technique, de coordination des activités économiques et sociales de l'ONU, d'industrialisation des pays en voie de développement ou de relèvement de la production agricole dans d'anciens territoires coloniaux.

7. M. TETANG (Cameroun) félicite le Directeur général de l'UNESCO de sa remarquable intervention (1328^e séance). Le problème que le Conseil examine actuellement est d'importance capitale. M. Tétang a déjà eu l'occasion de dire, à propos de l'assistance technique, que le problème du développement est avant tout un problème des ressources humaines. L'Afrique est lamentablement pauvre en techniciens qualifiés; l'assistance technique est, pour les pays de ce continent, le seul moyen qui leur permette de résoudre leurs problèmes urgents. Naturellement, ce n'est là qu'un palliatif et il faudra bien finalement remplacer les experts de l'assistance technique par du personnel national compétent. Les projets de formation entrent dans la catégorie des investissements à long terme; or, le développement exige non seulement des experts hautement qualifiés mais aussi des personnes de rang plus modeste qui soient à même d'enseigner à d'autres ce que les experts leur ont appris sur des opérations simples mais d'importance primordiale. D'ailleurs, même à cet humble niveau, les demandes des pays en voie de développement dépassent largement les ressources.

8. Les pays africains savent bien que l'industrialisation suppose un transfert de population du secteur agricole au secteur industriel et qu'elle nécessite un relèvement de la productivité de l'agriculture. Autrement dit, il faudra augmenter la production par ouvrier grâce à l'emploi de méthodes agricoles perfectionnées; dans ces conditions, il sera indispensable que tous les intéressés reçoivent une formation adéquate afin qu'ils puissent assimiler les conseils qui leur sont donnés.

9. Le Directeur général de la FAO (1326^e séance) a décrit la situation alimentaire mondiale et déclaré que, pour répondre aux besoins d'une population rapidement croissante, il faut que la production agricole double d'ici 1980 et triple d'ici l'an 2000, une partie importante de cet accroissement devant être le fait des pays en voie de développement. Or, réduits à eux-mêmes, les pays en voie de développement ne peuvent pas grand-chose. Ils ont déjà accompli certains progrès et, malgré l'augmentation régulière de leur population, ce dont ils souffrent maintenant, c'est moins de la faim que de la malnutrition : d'ailleurs, la production des denrées alimentaires de base a augmenté au même rythme que l'accroissement démographique et les superficies cultivées se sont étendues. A cet égard, le problème des disponibilités en terres arables n'est pas imaginaire; il ne s'agit pas d'un problème isolé, mais de tout un ensemble de problèmes où interviennent des facteurs tels que l'épuisement du sol, les feux de brousse, le mode d'exploitation et les déplacements de population en quête de nouvelles terres. L'application de méthodes modernes de culture ne manquera pas, bien entendu, d'avoir un effet stabilisateur sur la population.

10. Il faut agir dès maintenant si l'on veut léguer aux générations futures un monde où la faim et la pauvreté ne soient plus que de lointains souvenirs. Il faudra préparer chaque individu au rôle qu'il doit jouer en tant que producteur dans le développement économique; dans la plupart des cas, il faudra d'abord lui donner l'instrument indispensable de la science et de la culture, c'est-à-dire lui apprendre à lire et à écrire. C'est parce que M. Tétang croit que le programme d'alphabétisation de l'UNESCO répond à cette exigence et servira les besoins urgents du développement économique et social qu'il l'appuie et demande à tous les représentants de faire de même. Il priera toutefois cette organisation d'étudier minutieusement tous les facteurs qui interviennent dans l'exécution de ce programme et d'en évaluer les incidences financières. Les Etats membres participeront certainement à la campagne, mais il ne faut pas surestimer les ressources dont ils disposent en capitaux comme en personnel. Il paraît bon d'attendre avant d'arrêter ce programme que l'on ait procédé à une évaluation des ressources sur lesquelles on pourrait raisonnablement compter.

11. M. HILL (Australie) déclare que la délégation australienne a écouté avec un vif intérêt la déclaration faite à la 1326^e séance par le Secrétaire général; elle a été frappée, en particulier, des arguments qu'il a développés pour étayer la proposition de fusion du PEAT et du Fonds spécial. Sans entrer dans le détail des questions de fond que cette proposition soulève et qu'il appartiendra au Comité de coordination du Conseil d'examiner, la délégation australienne pense que la mise en route du programme des Nations Unies pour le développement devrait être un moyen d'accroître encore le rendement des contributions que les gouvernements versent pour aider au développement et donnerait un élan accru à la Décennie du développement qui sera presque à son milieu en 1965. Sans doute ce programme retiendra-t-il davantage l'attention du grand public et offrira-t-il aux efforts des gouvernements un objectif plus aisément identifiable.

12. M. Hill souhaite en particulier commenter le vingt-neuvième rapport du CAC (E/3886 et Corr.1 et Add.1) et le rapport du Comité spécial de coordination (E/3946). Le premier de ces rapports couvre une longue série de sujets et fait ressortir la grande complexité des programmes et des opérations de l'ensemble des organisations des Nations Unies. Il apporte au Conseil les éléments de base nécessaires pour de sages décisions sur de nombreux problèmes dont il est saisi. La délégation australienne considère que l'un des éléments les plus prometteurs de la présente session a été l'occasion qui fut offerte aux membres du Bureau du Conseil de rencontrer les membres du CAC. On se rappellera que cette réunion a été organisée conformément à la résolution 992 (XXXVI) du Conseil, qui l'avait envisagée pour examiner les moyens pratiques et efficaces de resserrer les relations entre le Conseil et le CAC. Ces relations plus étroites pourraient contribuer beaucoup à combler les lacunes qui peuvent exister entre la coordination au niveau des décisions de principe au sein du Conseil et la coordination au niveau de l'exécution ou des secrétariats par l'intermédiaire du CAC. M. Hill croit comprendre que, dans son rapport sur la réunion en question, le Président donnera des raisons d'espérer que des consultations plus efficaces auront lieu entre ces deux instances. La délégation australienne se félicite que le Secrétaire général ait laissé entrevoir que les contacts officieux qui ont eu lieu entre les membres du Bureau du Conseil et le CAC sont annonciateurs de nouveaux échanges de ce genre dans l'avenir.

13. Le rapport du CAC s'étend longuement sur un problème auquel le Conseil attache une grande importance, celui de l'évaluation des programmes. Il fait ressortir la difficulté d'évaluer quantitativement les résultats. Néanmoins, la délégation australienne fait sien l'avis du Comité spécial de coordination d'après lequel le rapport du CAC accorde une place disproportionnée à ces difficultés d'évaluation (voir E/3946, par. 8). Des appréciations quantitatives d'ordre général sont peut-être souvent nécessaires; la délégation australienne, pour sa part, ne voit pas d'inconvénient intrinsèque à en faire. C'est pourquoi M. Hill considère que la question des évaluations requiert un complément d'examen détaillé. La délégation australienne n'a pas d'objections à faire aux propositions du CAC visant à exécuter dans quatre pays des évaluations sur la base d'études pilotes, mais elle espère que le Conseil réfléchira davantage à l'ensemble de la question des évaluations.

14. Le rapport du CAC établit une classification fonctionnelle des activités pendant la Décennie du développement, qui ne fait pas de place aux renseignements demandés sur les incidences budgétaires. Ce qu'il faut, c'est un document qui aide le Conseil et l'ensemble des organisations des Nations Unies à voir les problèmes et les programmes des Nations Unies dans leur intégralité. C'est par ce seul moyen, et à condition qu'aucune restriction ne soit apportée par l'étanchéité des budgets et des programmes des différentes institutions, qu'il sera possible de voir ce que l'ensemble des organisations des Nations Unies font dans les différents domaines. La délégation australienne souhaiterait que l'on s'occupe davantage de cette question.

15. Elle a relevé, au paragraphe 7 du rapport du Comité spécial de coordination, cette suggestion que le Conseil pourrait envisager d'étudier l'opportunité de faire faire une appréciation critique du bon agencement et de l'efficacité des rouages économiques et sociaux de l'ONU. Elle reconnaît que le moment est arrivé où cette appréciation pourrait véritablement s'imposer et elle serait disposée à prendre en considération les propositions qui seraient faites à cette fin.

16. Le Secrétaire général a parlé des attributions du Conseil en tant que coordonnateur des activités des institutions et de son rôle directeur pour les activités économiques et sociales de l'ONU elle-même. Le Comité spécial de coordination a été d'avis que le Conseil devrait penser à établir une procédure de « filtrage » du programme de travail de l'ONU dans les domaines économique, social et celui des droits de l'homme du point de vue des incidences budgétaires de ce programme. La délégation australienne pense que cette procédure peut être intéressante. De plus, tout progrès vers l'adoption de procédures qui pourraient faciliter l'évaluation des programmes particuliers au regard de l'ensemble des efforts appliqués à d'autres programmes mérite une très grande attention de la part du Conseil.

17. La délégation australienne approuve vivement le projet qu'a le Secrétaire général de mener en 1965 une enquête sur les résultats de la première moitié de la Décennie du développement. Elle espère sincèrement aussi que le Conseil relèvera le défi du Secrétaire général et procédera à une réévaluation de ses travaux dont il s'efforcera d'augmenter l'efficacité. Pour atteindre ce but, la délégation australienne considère que le Conseil devra s'interroger franchement sur ses mécanismes et ses procédures, repérer toutes les imperfections et prendre toutes les mesures de redressement nécessaires. Pour cette réévaluation, la considération qui doit dominer est celle de savoir comment le Conseil pourrait le mieux contribuer à obtenir des résultats pendant la Décennie du développement.

18. M. KAKITSUBO (Japon) déclare que sa délégation apprécie vivement l'intervention brillante que le Secrétaire général a faite sur les points 6 et 7 de l'ordre du jour et le grand intérêt que U Thant a pris personnellement à la réussite des programmes de l'ONU. La délégation japonaise a été également impressionnée par les déclarations des chefs des secrétariats des institutions spécialisées et de l'AIEA, qui ont clairement indiqué les efforts constants qu'ils avaient faits en vue de renforcer l'action concertée de toutes les institutions des Nations Unies. Elle apprécie aussi l'importante contribution du CAC à la coordination harmonieuse des activités des Nations Unies.

19. Lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 1710 (XVI) concernant la Décennie des Nations Unies pour le développement, les Etats Membres se sont engagés à intensifier leur action concertée dans les domaines économique et social et celui des droits de l'homme de manière à atteindre l'objectif prévu pour la Décennie. Il a été surprenant de voir avec quel enthousiasme les institutions des Nations Unies ont

essayé d'orienter leurs ressources et leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie.

20. M. Kakitsubo rappelle qu'après la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, le Conseil a étudié les mesures complémentaires à prendre et adopté la résolution 980 A (XXXVI) par laquelle il a créé un Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Le Comité consultatif s'est réuni à New York au printemps de 1964 pour passer en revue les progrès réalisés dans l'application de la science et de la technique. La délégation japonaise est représentée à ce Comité dont elle estime que les utiles suggestions et conclusions aideront considérablement le Conseil à reconnaître les difficultés qui s'opposent à l'application de la science et de la technique et à signaler aux institutions intéressées les meilleures applications possibles de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme alimentaire mondial sont d'autres exemples d'action concertée destinée à améliorer les conditions économiques et sociales de l'humanité. D'autres efforts ont également été faits pour intensifier l'activité du Centre de développement industriel et, dans le domaine social, la Comité de l'habitation, de la construction et de la planification a entrepris une œuvre importante. Ce sont là quelques exemples des réalisations des premières années de la Décennie du développement, mais il ne faudrait pas s'en tenir là.

21. L'ONU n'aurait pas pu atteindre ces résultats sans l'entière coopération des organisations apparentées. De plus, les institutions spécialisées et l'AIEA ont aussi mis en train un certain nombre de projets et de programmes dans leurs domaines de compétence respectifs pour répondre aux exigences de la Décennie du développement. La délégation japonaise se félicite vivement des mesures prises par ces organisations.

22. Avec la Décennie du développement, les organisations du système des Nations Unies ont été appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement des pays peu avancés. Leur activité s'est intensifiée et élargie. Cette tendance semble s'être encore accentuée à la suite des recommandations adoptées à la récente Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

23. Il ne faut pas oublier, toutefois, que l'on ne dispose pas de ressources suffisantes pour financer ces activités, bien que le total des fonds disponibles ait augmenté d'année en année. Il importe beaucoup, dans ces conditions, d'utiliser de la manière la plus efficace les ressources limitées existantes. Il est indispensable que toutes les organisations des Nations Unies intensifient leurs efforts en vue d'éviter et d'éliminer tout chevauchement de leurs activités, sinon la tendance croissante à la prolifération des institutions et à la décentralisation des activités aura pour effet d'affaiblir sérieusement l'efficacité de l'ensemble.

24. Le meilleur moyen d'atteindre l'objectif élevé de la Décennie du développement est de coordonner davantage les activités toujours croissantes des organisations du système des Nations Unies, en éliminant ainsi tout

gaspillage de ressources et en contribuant à une action concertée. Le rôle du Conseil à cet égard est devenu plus important que jamais. Le Conseil est chargé par la Charte de coordonner l'activité des institutions spécialisées en se concertant avec elles, en leur adressant des recommandations et en adressant des recommandations à l'Assemblée générale et aux Membres de l'Organisation des Nations Unies. Comme l'indique le vingt-neuvième rapport du CAC, les problèmes de coordination sont complexes et augmentent tant en nombre qu'en importance. Les problèmes relatifs à l'institut de formation et de recherche des Nations Unies, à l'évaluation des programmes, à la science et à la technique, à la mise en valeur des ressources hydrauliques ainsi qu'aux autres points mentionnés dans le rapport requièrent toute l'attention du Conseil. La délégation japonaise prendra la parole sur ces différentes questions lorsqu'elles viendront en discussion au Comité de coordination du Conseil.

25. Compte tenu du mandat qu'il tient de la Charte et en raison de l'importance et de la complexité des activités à mener pendant la Décennie du développement, le Conseil devrait adopter une attitude plus positive et jouer un rôle plus actif dans le domaine de la coordination en maintenant une collaboration étroite entre le CAC et les organisations intéressées. Il faudrait veiller, toutefois, à ce que cette coordination ne porte aucune atteinte à l'autonomie des diverses organisations.

26. Le représentant du Japon mentionne à cet égard l'utile contribution apportée par le Comité spécial de coordination. Ce Comité s'est réuni immédiatement avant la présente session du Conseil, pour la deuxième fois depuis sa création; après avoir consulté les organisations intéressées, il a défini les questions et les domaines prioritaires auxquels le Conseil pourrait accorder une attention particulière pendant la présente session. Malgré le temps limité dont il a disposé, le Comité spécial a présenté un rapport remarquable. La délégation japonaise estime que, tout en étant très concis, ce rapport fournit au Conseil des directives utiles pour l'étude des moyens d'améliorer encore la coordination entre les différentes organisations.

27. M. KOPCOK (Yougoslavie) dit que, depuis la trente-sixième session du Conseil, il s'est produit un événement d'importance: la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cette Conférence a démontré que, malgré les efforts des pays en voie de développement et des organisations du système des Nations Unies, les progrès vers les objectifs de la Décennie du développement sont loin d'être satisfaisants. Dans certains des pays en voie de développement, la production, loin de s'accroître, est même en régression. A moins que les mesures nécessaires ne soient prises, l'objectif fixé pour la Décennie du développement, soit un taux annuel de croissance de 5% dans ces pays, sera difficile à atteindre. Cependant, la Conférence a recommandé toute une série de mesures destinées à améliorer la situation économique des pays en voie de développement et à promouvoir les échanges internationaux dont leur expansion économique dépend. Les conclusions de la Conférence ont ainsi contribué

à faire mieux comprendre la question de la coordination des activités économiques et sociales de l'ONU, notamment en liaison avec la Décennie du développement.

28. Pour la Décennie du développement, il importe de distinguer deux aspects de la coordination: coordination des mesures économiques prises à la suite de la Conférence, et coordination administrative ayant trait aux activités dans les domaines social, culturel, de l'enseignement et de la santé et à la coopération entre les institutions spécialisées. Point n'est besoin d'insister sur le fait que les recommandations de la Conférence concernant aussi bien des mesures de fond que des mesures d'ordre administratif devront être mises en œuvre rapidement si l'on veut atteindre les objectifs de la Décennie du développement.

29. Quant aux institutions, leur nombre importe moins que l'efficacité avec laquelle elles exécutent des plans de développement bien conçus. Grâce à la planification, la Yougoslavie a pu faire de grands progrès économiques depuis la deuxième guerre mondiale; c'est pourquoi la délégation yougoslave souligne l'importance d'une véritable planification du développement dans les pays en voie de développement. Comme toujours, la coopération entre toutes les organisations internationales associées à la Décennie doit être intensive et continue.

30. L'accroissement sensible des responsabilités assumées par les organisations du système des Nations Unies par suite de la Décennie du développement exige l'établissement d'un centre opérationnel qui étudierait les résultats de plus près. Les attributions de ce centre pourraient peut-être être confiées à l'institut de formation et de recherche des Nations Unies auquel le Gouvernement yougoslave a décidé de verser une contribution de 20 000 dollars pendant la période initiale de cinq ans. Le Gouvernement yougoslave approuve les nobles buts de la campagne mondiale contre la faim, la maladie et l'ignorance envisagée par la résolution 1943 (XVIII) de l'Assemblée générale et il est convaincu qu'avec l'esprit de coopération qui est celui des séances du Conseil et qui caractérise les relations entre institutions spécialisées, les difficultés qui se présenteront à l'occasion de la campagne mondiale pourront être résolues de façon satisfaisante.

31. Les problèmes de coordination dont le Conseil doit s'occuper à la présente session sont plus complexes que dans le passé. Les nombreuses activités nouvelles entreprises dans le cadre de la Décennie du développement ont grandement compliqué la situation; en outre, les recommandations de la Conférence du commerce et du développement concernant l'établissement d'un nouveau mécanisme institutionnel (voir E/CONF.46/139, section V et annexe A) auront, comme le Comité spécial de coordination (voir E, 3946, par. 6) et le Secrétaire général l'ont fait observer à juste titre, des répercussions profondes sur la structure de l'ONU et soulèveront de nouveaux problèmes de coordination méritant de retenir toute l'attention du Conseil. Toutefois, il est douteux que le Conseil soit en mesure, dès cette session, d'examiner ces problèmes de manière satisfaisante; le nouveau mécanisme n'est pas encore créé et le rapport du CAC n'y fait pas allusion.

32. M. Kopcok aborde ensuite deux autres questions qui doivent être discutées au CAC. La première est la

proposition de fusionner le PEAT et le Fonds spécial, proposition que le Gouvernement yougoslave n'accueille pas avec un grand enthousiasme; il craint, en effet, qu'elle n'empêche de transformer le Fonds spécial en un fonds d'équipement. Deuxièmement, en ce qui concerne le problème de l'évaluation des programmes, le CAC a présenté une étude très utile (voir E/3886, section V). Représentant d'un pays qui a bénéficié de l'assistance technique de l'ONU, M. Kopcok appuie les observations du CAC en ce qui concerne la possibilité d'évaluer l'incidence générale de l'assistance technique sur le développement économique d'un pays. Entre autres, il fait sienne l'opinion du CAC selon laquelle il ne faut pas demander aux pays en voie de développement de prendre des dispositions en ce sens, alors qu'ils manquent de cadres et qu'il n'existe encore ni méthodes ni critères précis pour cette évaluation. L'utilisation proposée de projets pilotes semble toutefois réaliste, sous réserve de l'accord préalable des gouvernements sur le territoire desquels ces projets seraient exécutés.

33. M. COSÍO VILLEGAS (Mexique) exprime quelques réserves au sujet des résultats obtenus et des résultats escomptés en ce qui concerne la coordination des activités des Nations Unies dans les domaines économique, social et humanitaire. Le Secrétaire général a rappelé que l'ONU et la Charte auront vingt ans d'existence en 1965. Des changements nombreux et profonds se sont produits au cours de ces vingt ans et il serait étonnant que la Charte n'ait pas besoin d'être entièrement revue pour répondre aux besoins du monde actuel. Toutefois, certains principes sur lesquels la Charte est fondée restent encore valables, notamment la conviction qu'une paix durable ne peut résulter d'une action politique ou militaire mais dépend du bien-être matériel et de l'équilibre moral de tous les hommes. C'est sur cette conviction qu'ont été fondées les institutions spécialisées et les autres institutions des Nations Unies, chacune œuvrant dans sa sphère d'activité mais toutes unies contre les fléaux communs que sont la maladie, l'ignorance et la pauvreté. Les auteurs de la Charte ont compris qu'il était nécessaire de maintenir un sentiment d'unité entre toutes les institutions qui participent aux activités économiques et sociales des Nations Unies et ont créé à cet effet un organe coordonnateur : le Conseil économique et social.

34. Les représentants des Etats membres auprès des institutions spécialisées sont eux-mêmes des spécialistes: par exemple, des médecins participent à l'Assemblée mondiale de la santé et des agronomes à la Conférence de la FAO. Il est évident que ces représentants ont tendance à ne voir que les problèmes particuliers de leur organisation, alors que les représentants des gouvernements qui assistent au Conseil n'y siègent pas en tant que spécialistes. On peut même dire que les membres du Conseil ne voient que les aspects généraux des institutions spécialisées. Tel est, en tout cas, la théorie des auteurs de la Charte; de fait, si un certain degré de coordination a été atteint, il est encore très insuffisant. La raison principale de cet échec est que la Charte a peut-être établi l'ONU sur le modèle d'un gouvernement fédéral. Ce système n'a de chances de réussir qu'à trois conditions : les pouvoirs respectifs de l'autorité locale et de l'autorité

centrale doivent être définis, l'autorité centrale doit être supérieure à l'autorité locale, et il doit exister une autorité suprême qui règle les différends entre l'autorité centrale et l'autorité locale. Or, aucune de ces conditions n'est remplie : les attributions respectives des institutions spécialisées et du Conseil ne sont pas clairement définies, le Conseil n'est pas reconnu comme une autorité supérieure, et l'ONU n'a pas d'autorité suprême qui puisse régler les différends entre ses organes subsidiaires.

35. Pour ces raisons et d'autres encore, l'ONU semble fonctionner non pas selon un régime fédéral mais selon un régime féodal où la monarchie serait faible et les seigneurs tout puissants. La Campagne unique contre la faim et la campagne triple dont on a déjà parlé en sont un exemple frappant. La Campagne mondiale contre la faim de la FAO ne pose aucun problème, car une seule organisation en est responsable, alors que la triple campagne contre la faim, la maladie et l'ignorance serait non pas à la charge de l'ONU dans son ensemble, mais conjointement à celle de la FAO, de l'UNESCO et de l'OMS. Le représentant du Mexique cite cet exemple non pas pour exprimer son opinion ou celle de son gouvernement sur les campagnes elles-mêmes, mais pour essayer de faire comprendre sa façon de voir. Il ne pense pas que l'on puisse remédier à la situation actuelle par des mesures d'ordre juridique. Il faudrait plutôt que les représentants au Conseil et les fonctionnaires des institutions spécialisées reconnaissent tous et appliquent le principe que les intérêts individuels doivent être subordonnés aux intérêts généraux de l'humanité.

36. M. VOHRA (Inde) a écouté attentivement les déclarations des chefs des secrétariats des institutions spécialisées qu'il félicite de leurs travaux. La lutte contre la faim, l'ignorance et la maladie exige les efforts généreux d'hommes ayant un sens élevé de leurs responsabilités; les directeurs des institutions suscitent, par leur exemple, un esprit de dévouement dans l'ensemble de la fonction publique internationale.

37. L'OMS a enregistré des succès dans toute une série de domaines. Les efforts qu'elle a axés à juste titre sur la médecine préventive donnent d'excellents résultats; grâce à l'OMS, l'Inde, comme beaucoup d'autres pays, sera bientôt affranchie du paludisme. Le souci d'assurer aux pays en voie de développement une source d'approvisionnement sûre en eau, dont a parlé le Directeur général à la 1326^e séance, est un autre exemple de l'importance que l'on attache à la prévention des maladies et la préservation de la santé.

38. La FAO a un réseau mondial d'activités. Une de ses activités importantes est la Campagne mondiale contre la faim. Si l'on veut éloigner le spectre de la faim qui se dresse devant des millions d'être humains, il est indispensable de rendre les peuples du monde entier conscients de la nécessité d'accroître considérablement la production alimentaire et de fournir aux pays en voie de développement les conseils et les services nécessaires. M. Vohra est convaincu que la FAO s'acquittera de cette tâche avec un succès croissant.

39. Il est satisfait de constater que l'OIT a terminé récemment une conférence annuelle fructueuse; il se

félicite des mesures énergiques que la Conférence internationale du Travail a prises à l'égard de l'apartheid. La Déclaration adoptée à ce sujet est un document historique dont il faut espérer que le Gouvernement sud-africain tiendra compte. M. Vohra espère d'autre part que les discussions sur l'avenir de l'OIT aboutiront à une réorganisation répondant aux besoins des pays en voie de développement.

40. L'UNESCO a obtenu des résultats remarquables en intégrant l'enseignement dans le processus général du développement. M. Vohra applaudit aux efforts visant à intégrer la science à l'enseignement dans les pays en voie de développement et à assurer la coordination dans la diffusion des connaissances techniques. Il appuie également la campagne mondiale pour l'alphabétisation universelle, bien qu'elle ne soit qu'un modeste début.

41. Les autres institutions spécialisées ont aussi rendu de très grands services dans leurs domaines respectifs et donnent un exemple de coopération internationale.

42. Le représentant de l'Inde a écouté avec intérêt la déclaration du Secrétaire général sur la Décennie du développement. Nulle part les idéaux des Nations Unies ne sont mieux concrétisés que dans la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale qui a proclamé la Décennie. Il convient que tous ceux qui s'occupent de la Décennie, et notamment le Conseil, se demandent si l'on ne néglige rien pour en assurer le succès. Le moment est venu de faire un bilan, et M. Vohra approuve l'intention du Secrétaire général de faire l'étude détaillée des cinq premières années. Il conviendrait également que chaque institution spécialisée fasse un plan quinquennal allant jusqu'en 1970 et indiquant la marche qu'elle entend suivre pour atteindre les objectifs de la Décennie.

43. Il n'importe pas moins de réussir dans la réalisation de ces objectifs que dans le maintien de la paix, ainsi que le Directeur général du Fonds spécial l'a très justement souligné à la 1325^e séance.

44. Le Secrétaire général a également souligné la nécessité de passer en revue les arrangements en matière de coordination, en raison de l'augmentation du nombre des Membres de l'ONU et de l'accroissement considérable du volume de travail. Le Conseil a heureusement été en mesure de suivre de très près les problèmes de la coordination; les dispositions déjà prises par les institutions spécialisées ont été portées dernièrement à la connaissance du Conseil, et le Secrétaire général s'est félicité des arrangements récents en vue de réunions officieuses entre le Bureau du Conseil et le CAC. Il conviendrait désormais de charger le Comité spécial de coordination de poursuivre l'étude du problème à la lumière des observations du Secrétaire général. A cet égard, M. Vohra espère que la représentation au Conseil sera modifiée en fonction de l'augmentation du nombre des Membres de l'ONU.

45. En ce qui concerne les recommandations sur le mécanisme institutionnel adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, M. Vohra souligne qu'elles reflètent l'opinion de la communauté internationale tout entière et qu'il convient par conséquent d'en confier l'examen à l'Assemblée générale.

46. En ce qui concerne la campagne mondiale contre la faim, la maladie et l'ignorance, la réaction des organisations non gouvernementales n'a pas été très encourageante, et bon nombre d'Etats Membres doivent encore faire connaître leur opinion. Dans ces conditions, il est indispensable de faire de plus amples préparations et de prévoir de nouvelles consultations avant de lancer une telle campagne. Quoi qu'il en soit, bien que la délégation de l'Inde soit en faveur de mesures appropriées pour donner suite à la résolution 1943 (XVIII) de l'Assemblée générale, elle ne veut pas que ces mesures puissent compromettre l'essor que la Campagne mondiale contre la faim organisée par la FAO a déjà pris.

47. M. PACHACHI (Irak) rappelle au Conseil que le Secrétaire général a fait valoir qu'en dépit de tous les efforts nationaux et internationaux, les objectifs de la Décennie du développement sont encore loin d'être atteints, même partiellement. Le Secrétaire général a toutefois souligné que, malgré la lenteur des progrès économiques, il y a eu un changement important dans le climat politique, qui a entraîné une conscience accrue de la nécessité d'organiser la coopération internationale dans le domaine du développement économique et social. Lorsque la Charte des Nations Unies a été rédigée en 1945, les dispositions relatives à la coopération internationale et sociale étaient considérées comme un grand pas en avant. Les changements politiques importants qui sont intervenus au cours des deux dernières décennies imposent toutefois à la communauté internationale des exigences plus grandes que toutes celles que l'on avait cru possibles en 1945. Les nations jeunes et en voie de développement se sont rendu compte que, dans le domaine de l'économie, la vie internationale repose encore dans une large mesure sur des pratiques et des méthodes bannies depuis longtemps de la vie nationale. Il n'existe aucune disposition protégeant les faibles et les handicapés contre les riches et les puissants. C'est pourquoi les pays en voie de développement comptent sur la protection et l'aide de l'ONU. Etant donné les besoins des pays en voie de développement, l'ONU met principalement l'accent dans ses activités économiques et sociales sur les problèmes du développement, et le Fonds spécial joue lui-même un rôle capital dans la lutte mondiale contre la misère, la faim et la maladie. Le Secrétaire général a dit que l'ONU avait un rôle unique à jouer dans le relâchement des tensions entre le Nord et le Sud. On risque toutefois de laisser passer cette occasion unique du fait que les moyens dont dispose l'Organisation sont extrêmement limités et ne sont pas à la mesure de la tâche immense qu'elle doit remplir.

48. On peut toutefois citer des exemples de progrès, notamment les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les efforts faits pour appliquer la science et la technique au développement et les initiatives délibérées en vue de promouvoir le développement industriel. Le Secrétaire général a également fait connaître (voir E/3924, par. 7) son intention de convoquer la première réunion du Conseil d'administration de l'institut de formation et de recherche des Nations Unies avant la dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

49. Un autre exemple de réalisations concrètes que l'on peut donner est la Campagne mondiale contre la faim. Cette Campagne connaît un très grand succès, et la FAO a rendu un service insigne en mobilisant l'appui populaire et en s'assurant l'aide d'organisations privées et de particuliers. M. Pachachi n'est toutefois pas d'accord avec le Directeur général de la FAO lorsque celui-ci déclare que les campagnes contre l'ignorance et la maladie frapperont moins l'imagination que la Campagne contre la faim.

50. Les rapports des institutions spécialisées témoignent d'une expansion et de progrès dans de nombreuses directions. Néanmoins, l'impression qui s'en dégage est que, malgré les efforts des institutions pour coordonner leurs activités, les travaux de l'ONU ne semblent pas orientés dans un sens précis. Le problème de la coordination est le problème le plus délicat auquel se heurte le Conseil depuis sa création; il n'a pas perdu de son acuité avec le développement des activités de l'ONU et l'augmentation du nombre de ses membres.

51. Il faut admettre que les gouvernements des Etats Membres sont largement responsables du manque de coordination. On a souvent constaté, par exemple, que les délégations d'un pays donné auprès d'institutions spécialisées différentes avançaient des points de vue diamétralement opposés sur un seul et même sujet. Il faudrait donc que les gouvernements s'efforcent d'assurer une meilleure coordination entre leurs services. Une autre faiblesse importante du système de coordination de l'ONU est qu'il s'agit en fait d'un système de coordination par consentement. La hiérarchie des pouvoirs n'est pas facile à discerner; bien que le Conseil soit censé remplir les fonctions d'un organe de direction, il n'a ni les moyens ni le goût d'imposer une discipline; et le mécanisme conçu pour l'aider à s'acquitter de cette tâche a un caractère essentiellement consultatif.

52. La caractéristique dominante du rapport du CAC est qu'il constitue sans aucun doute un document de compromis. Il est trop général, rédigé en termes fort obscurs, contient des répétitions et n'aborde pas franchement les problèmes que doit résoudre le Conseil. L'étude sur l'évaluation des programmes a été entreprise pour donner effet à la résolution 991 (XXXVI) par laquelle le Conseil a prié le CAC d'étudier les incidences des programmes des Nations Unies sur le progrès des pays en voie de développement. Le CAC s'est surtout efforcé à cet égard d'énumérer les difficultés de la tâche. Sa seule suggestion pratique — entreprendre des études pilotes dans quelques pays représentatifs pour étudier les incidences des programmes des Nations Unies, et la création d'un mécanisme d'évaluation jusqu'à ce qu'on ait pu porter un jugement sur l'intérêt des études pilotes (voir E/3886, par. 63 et 65) — ne correspond pas à l'importance de son mandat et ne semble pas tenir compte de l'extrême urgence du problème. Ce problème est urgent, car, tant que l'évaluation n'aura pas été entreprise, l'ONU, et le Conseil en particulier, ne seront pas en mesure de prendre des décisions sur certains problèmes essentiels, tels que la manière de concrétiser leurs activités de coordination par des réalisations significatives pour les pays en voie de développement, la manière de rassembler les efforts,

opération indispensable en raison de la limitation des ressources matérielles des Nations Unies, l'établissement d'un ordre de priorité ou la mise au point d'un plan rationnel de développement, comportant des objectifs précis et des méthodes d'application bien étudiées. Ces problèmes ne pourront être résolus que par une évaluation adéquate des programmes des Nations Unies dans les pays en voie de développement.

53. La délégation de l'Irak a été sensible aux arguments du Secrétaire général, du Directeur général du Fonds spécial et du Président-Directeur du BAT en faveur de la fusion du PEAT et du Fonds spécial. Elle appuiera cette fusion à condition que le conseil d'administration proposé soit représentatif et que la fusion ne compromette en aucune façon la création d'un fonds d'équipement.

54. M. MIGONE (Argentine) approuve l'idée d'examiner simultanément les points 6 et 7, puisqu'un examen général permet d'évaluer le travail accompli dans le cadre de la Décennie du développement. Comme le Secrétaire général, il se demande si le système des Nations Unies est en mesure d'assumer la responsabilité de fournir une aide croissante aux pays en voie de développement. L'activité de l'ensemble des organisations des Nations Unies est loin de pouvoir suivre le rythme auquel les problèmes mondiaux s'accumulent. Preuve en est le contraste entre la croissance démographique et l'augmentation de la production de denrées alimentaires et de la construction d'habitations; entre la persistance de l'analphabétisme et la tendance universelle vers un système démocratique de gouvernement; entre la formation de techniciens et la civilisation de plus en plus technique qui se développe; et entre, d'une part, l'augmentation du produit national des pays industrialisés et, d'autre part, la stagnation ou le déclin du produit national des pays en voie de développement.

55. Il convient de s'appuyer sur certains principes pour résoudre les problèmes auxquels se heurtent les différentes organisations des Nations Unies. Tout d'abord, dans la lutte que mènent les Nations Unies contre le sous-développement, il convient de donner une priorité appropriée à l'idée de planification. Deuxièmement, il faut procéder à un inventaire aussi exact que possible de tous les éléments publics et privés — tant dans le secteur industrialisé que dans le secteur sous-développé — qui peuvent être mobilisés pour aider les organisations des Nations Unies dans leurs efforts. Troisièmement, les peuples doivent eux-mêmes avoir conscience qu'ils jouent un rôle dans l'effort à déployer. On ne pourra pas s'assurer leur collaboration si l'on ne procède pas à une réadaptation complète de l'information et de l'enseignement. Quelque décisive que puisse être l'action menée d'en haut, elle ne saurait remplacer l'action qui doit venir de la base, l'action des peuples eux-mêmes.

56. Le Gouvernement argentin a toujours donné son appui à des mesures destinées à établir une meilleure coordination entre les diverses activités d'assistance technique. C'est dire qu'il est partisan de la fusion proposée du PEAT et du Fonds spécial. Toutefois, cette fusion ne doit pas aboutir à une simple consultation

administrative. Elle doit être le début d'une phase efficace dans la Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Gouvernement argentin a toujours apprécié le travail accompli par le PEAT et par le Fonds spécial et il espère que la fusion n'aboutira pas à une dilution des éléments positifs de chaque programme. Il espère également que la fusion favorisera plutôt qu'elle n'entravera la transformation graduelle du Fonds spécial en un fonds d'équipement.

57. L'Argentine donne tout son appui aux institutions spécialisées dans leurs travaux si importants, et M. Migone félicite les chefs des secrétariats de ces institutions de la contribution qu'ils apportent aux débats du Conseil.

58. M. PUTZ (Luxembourg) dit que le point 6 de l'ordre du jour du Conseil est l'une des questions clés de la présente session. Son importance pour le fonctionnement sans heurts des divers organes des Nations Unies ressort clairement de l'allocution du Secrétaire général et du rapport du Comité spécial de coordination. La délégation luxembourgeoise félicite le Comité spécial de son travail si utile, et elle suivra avec intérêt ses futurs efforts.

59. Parmi les nombreux sujets dont traite le vingt-neuvième rapport du CAC, la délégation luxembourgeoise a porté une attention particulière à la section II sur les mesures propres à améliorer les relations entre le CAC et le Conseil. M. Putz estime, comme le Secrétaire général, que le système des Nations Unies est déjà parvenu à un degré de coopération impressionnant, que la coordination doit être poussée plus loin, et que le Conseil doit continuer d'administrer les activités économiques et sociales de l'Organisation tout en coordonnant les activités de l'ensemble du système des Nations Unies. Le secrétariat du CAC doit être encore renforcé, surtout compte tenu de ce qu'il est un organe inter-institutions.

60. Le projet de cadre de classification fonctionnelle qui figure à l'annexe I du rapport du CAC est certes utile et intéressant, mais il ne contient pas, sur les incidences financières, les renseignements demandés dans la résolution 984 (XXXVI) du Conseil; on peut faire une observation analogue au sujet du document qui contient le programme de travail dans les domaines économique et social et celui des droits de l'homme (E/3928), par rapport à la résolution 990 (XXXVI) du Conseil. M. Putz insiste sur le besoin qui continue à se faire sentir d'intégrer les programmes et les budgets, car, si le Secrétaire général présente assez tôt l'ensemble des programmes et des budgets, cela augmentera l'efficacité des travaux de l'Organisation et tendra à limiter la prolifération des résolutions, comme le demande la résolution 998 (XXXVI) du Conseil.

61. La délégation luxembourgeoise prend note avec un intérêt particulier des recommandations du CAC au sujet de l'évaluation des programmes. Ces recommandations prennent une signification toute nouvelle à la lumière des déclarations du Secrétaire général sur l'évaluation des résultats obtenus par les Nations Unies et sur les perspectives d'avenir.

62. La délégation luxembourgeoise a écouté attentivement les chefs des secrétariats des institutions spécialisées, et elle a particulièrement apprécié la place importante

que le Directeur général de l'UNESCO réserve à la campagne contre l'analphabétisme (1328^e séance).

63. Elle accepte le principe d'une fusion du Fonds spécial et du PEAT et espère que les travaux des deux programmes seront à l'avenir encore plus efficaces.

64. Pour ce qui en est du point 7 a de l'ordre du jour, M. Putz croit particulièrement utiles les instituts chargés de planifier le développement qui ont été créés dans le cadre de l'ONU. La coordination est cependant nécessaire, tant entre ces instituts eux-mêmes qu'avec les services nationaux de planification, afin d'éviter tout chevauchement des efforts. Il est évidemment trop tôt pour juger les résultats de cette coordination, puisque la plupart de ces instituts n'ont été créés que récemment. La délégation luxembourgeoise note que le Secrétaire général espère pouvoir indiquer, dans son rapport de 1965 sur la Décennie du développement, de nouveaux faits résultant des mesures prises par les gouvernements au titre des paragraphes 1 et 2 de la troisième partie de la résolution 984 (XXXVI) du Conseil (voir E/3923, par. 2).

65. Elle est en faveur de la création d'un institut de formation et de recherche des Nations Unies et elle a étudié de très près le rapport intérimaire présenté au Conseil (E/3924) ainsi que la note du Secrétaire général dont il est fait mention dans ce rapport. Pour ce qui est de l'œuvre de formation entreprise par l'institut, la délégation luxembourgeoise se félicite que les meilleurs éléments de tous les continents auront l'occasion d'obtenir des renseignements sur la fonction publique internationale et de se mettre au courant des rouages de l'ONU. Elle est heureuse que le Secrétaire général ait pu annoncer l'ouverture de l'institut pour la fin de 1964.

66. M. APPIAH (Ghana) se bornera à parler des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la résolution 1943 (XVIII) de l'Assemblée générale. Lorsque la délégation ghanéenne décida de figurer parmi les auteurs de cette résolution, elle savait parfaitement que la Campagne mondiale contre la faim était encore en cours. Un des compatriotes de M. Appiah occupait une poste élevé dans le secrétariat du Programme alimentaire mondial et le Ghana a envoyé une délégation importante au Congrès mondial de l'alimentation qui s'est tenu à Washington en 1963. Le Gouvernement ghanéen se rend donc bien compte du travail fécond que la FAO effectue dans le domaine important de la Campagne contre la faim. Ni l'excellente besogne accomplie par la FAO ni le fait qu'à la tête de cette organisation se trouvent deux fils éminents de l'Asie et de l'Afrique ne sauraient toutefois empêcher la délégation ghanéenne d'exprimer ses préoccupations devant l'impasse à laquelle on a abouti dans la mise en œuvre d'une résolution de l'Assemblée générale. Elle ne partage pas l'opinion selon laquelle la campagne mondiale préconisée dans la résolution 1943 (XVIII) de l'Assemblée générale nuirait à l'œuvre si utile accomplie par la FAO dans la lutte contre la faim. Elle considère que, chaque fois que l'on peut faire appel à des ressources nouvelles, il convient de déployer tous les efforts pour les utiliser. A la dix-huitième session de l'Assemblée générale, elle a pu se convaincre qu'il existe des ressources nouvelles, en particulier au Royaume-Uni, que l'on pourrait exploiter dans une campagne mondiale

contre la faim, la maladie et l'ignorance. C'est pourquoi elle s'est jointe aux auteurs de la résolution en question et a instamment prié les Etats Membres de l'ONU de l'adopter. A juger d'après ce que le représentant du Royaume-Uni a dit à la 1326^e séance, il est évident qu'il existe un enthousiasme suffisant pour appuyer la campagne. De l'avis de la délégation ghanéenne, il est fort regrettable que cet enthousiasme ait été quelque peu refroidi en raison du manque d'accord entre les auteurs et la FAO en ce qui concerne les moyens de mettre en œuvre la résolution. Le représentant du Royaume-Uni a dit que, à moins que d'autres délégations ne suggèrent un moyen de sortir de l'impasse, sa délégation se verrait contrainte de présenter un projet de résolution qui, en fait, empêcherait qu'il soit donné suite à la résolution 1943 (XVIII). M. Appiah espère que la délégation du Royaume-Uni consulte d'autres délégations et institutions en vue de résoudre la difficulté. Il ne croit pas que l'on

puisse faire grand-chose au sein du Conseil; des négociations et des contacts de couloir seront plus utiles pour trouver le moyen de donner suite à la résolution de l'Assemblée générale.

67. M. MAHEU (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), répondant aux remarques faites par les représentants du Mexique et du Ghana sur la campagne contre la faim, l'ignorance et la maladie, dit que l'attitude de l'UNESCO à l'égard de ce problème est telle qu'elle est indiquée au paragraphe 17 du rapport du CAC. Il ne faut pas que l'on croie que la coopération est impossible; d'ailleurs, le rapport du CAC montre clairement que cette coopération existe.

La séance est levée à 18 heures.